



Nomination du Professeur Pierre Thomas co-président du Comité de pilotage de la psychiatrie

La **Fédération Française de Psychiatrie** a été informée le samedi 6 juillet 2019 par la Directrice de la DGOS de la nomination du **Professeur Pierre Thomas** en tant que co-président du **Comité de pilotage de la psychiatrie** pour donner suite à la démission du **Dr Yvan Halimi**.

La **Fédération Française de Psychiatrie** félicite le Pr Pierre Thomas pour cette nomination et se réjouit de voir l'action du comité de pilotage de la psychiatrie se poursuivre.

La **Fédération Française de Psychiatrie** remercie chaleureusement à l'occasion le Dr Yvan Halimi d'avoir animé le comité qu'il co-présidait avec la Directrice de la DGOS. Le comité a été installé en janvier 2017 et réunit les composantes de la psychiatrie dans toutes leurs diversités. Son programme de travail pluriannuel comporte 15 groupes dont 6 travaillent déjà activement.

La **Fédération Française de Psychiatrie** apprécie le travail collectif du comité de pilotage de la psychiatrie associant les professionnels de la psychiatrie et les usagers et en phase avec la propre composition, diverse, de la fédération.

La **Fédération Française de Psychiatrie** souhaite que le Professeur Thomas poursuive cette dynamique d'autant plus qu'il connaît bien le comité de pilotage de la psychiatrie pour y être co-référent (avec l'actuel président de la FFP) de l'atelier consacré à la psychiatrie en milieu pénitentiaire. Il lui faudra être attentif à l'ensemble du paysage psychiatrique, souvent en crise, bien que précurseur et innovant de longue date dans le virage ambulatoire et la psychiatrie de proximité. Une attention particulière devra être portée à la [pédopsychiatrie](#) afin qu'elle soit en mesure d'assurer ses missions de prévention et de soins à l'égard des enfants et des adolescents alors que des dispositions récentes, notamment en ce qui concerne la formation des futurs pédopsychiatres, sont hautement préoccupantes.

La **Fédération Française de Psychiatrie** espère que cet « acte 2 » du comité de pilotage de la psychiatrie (considérée dans son ensemble : psychiatrie adulte, pédopsychiatrie, psychiatrie légale, etc.) soit l'occasion d'une réflexion collective pour une structuration du comité de pilotage afin de lui donner tous les moyens et la méthodologie permettant de rendre efficaces et opérationnels les résultats de ses travaux. Le comité de pilotage de la psychiatrie peut fournir des propositions aux pouvoirs publics dans le cadre de la politique de santé en psychiatrie et santé mentale dont la dynamique doit être aussi soutenue par le **Professeur Franck Bellivier**, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie.

La **Fédération Française de Psychiatrie** attend avec impatience la relance des travaux annoncée à la rentrée et peut assurer au professeur Pierre Thomas sa collaboration et son soutien pour les travaux à venir tout en restant vigilante à ce que les orientations futures s'inscrivent dans le respect de la pluralité du champ psychiatrique.